



## **CONVOCAATION A LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**Conformément aux articles L1122-3, alinéa 3, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 3 décembre 2012 à 18h au 1<sup>er</sup> étage du Centre d'animation à Quiévrain.**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### *Première convocation*

#### Art. L1226-2 du CDLD

*"Les mandataires désignés dans l'article L1226-1 (conseillers communaux, bourgmestre et échevins) qui, après avoir reçu 2 convocations consécutives à l'effet de prêter serment, s'abstiennent sans motif légitime de remplir cette formalité, sont considérés comme démissionnaires."*

### **Séance publique,**

1. Communication de l'arrêté du Collège provincial du 15 novembre 2012 validant l'élection communale du 14 octobre 2012
2. Elections communales : 1°) Désistement d'un conseiller communal élu  
2°) Remplacement
3. Installation des Conseillers communaux : Vérification et validation des pouvoirs des Conseillers élus – Prestations de serment
4. Conseillers communaux : Fixation du tableau de préséance
5. Adoption du Pacte de majorité
6. Installation du Bourgmestre : Vérification et validation des pouvoirs – Prestation de serment
7. Installation des Echevins : Vérification et validation des pouvoirs – Prestations de serment
8. Désignation des membres du Conseil de l'Action sociale
9. Organisation communale – Délégation au Collège communal pour les marchés publics de travaux, de fournitures et de services

10. Organisation communale – Délégation au Collège communal pour l’octroi des concessions dans les cimetières communaux
11. Organisation communale – Délégation au Collège communal pour la désignation du personnel temporaire, contractuel, APE ou autres statuts

Par le Collège,

Le Secrétaire communal FF,

Le Bourgmestre,

C. Bouillé

D. Dorsimont